Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260702-202607003-DE

Billiers

CONSEIL MUNICIPAL DU
02 JUILLET 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le DEUX JUILLET,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 13 Votants : 15

Date de la convocation : 25/06/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, CROCHET Catherine, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, LONCLE Sandra, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

ABSENTS : BOUILLARD Philippe, procuration du 01/07/2026 à LEBRUN Olivier ; MAFOA Jean-Yves, procuration du 26/06/2026 à LONCLE Sandra.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :
Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Camille LERONDEAU est élue secrétaire.

Délibération 2026 07 003
Télérelève des compteurs d'eau – renouvellement des conventions d'occupation domaniale

Un système de « télérelève à distance » du parc de compteurs d'eau de la commune est installé sur le territoire depuis 2014.

Deux conventions régissent les rapports entre la commune et l'opérateur en charge de la télérelève :
- Convention pour la passerelle LoraWAN (système installé dans l'église)
- Convention pour les relais (installés sur les mâts d'éclairage public)

Suite au renouvellement de la délégation de service public avec Veolia et à la prolongation du télé relevage des compteurs d'eau, les conventions signées en 2014 mises en place sur la commune pour l'occupation des équipements, doivent être renouvelées.

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 15 voix pour – 00 voix contre – 00 abstention :
DECIDE de renouveler la convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de passerelles de télérelèves ;
DECIDE de renouveler la convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de relais de télérelève ;
AUTORISE le maire à signer avec le prestataire, les deux conventions qui demeures ci-jointes annexées (Annexe 3 et 4).

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI

MAIRIE DE BILLIERS 56190

Certifié exécutoire
Billiers, le __/__/____